

Plaquette Info

Le Corps Européen de Solidarité (CES)



Centre d'Information Europe Direct Pyrénées
Maison des entreprises- Espace Alfred Sauvy

66500 PRADES

TEL : 04.68.05.38.84

contact@europedirectpyrenees.eu

www.europedirectpyrenees.eu

édition octobre 2018

Pourquoi un corps européen de solidarité ?

« Il y a de nombreux jeunes qui souhaitent s'engager en Europe ; ils sont prêts à apporter une contribution significative à la société et à faire preuve de solidarité.

Nous pouvons leur en donner les moyens.

L'Union européenne peut aussi aider à créer plus d'opportunités pour les jeunes. »

Dans son discours sur l'état de l'Union du 14 septembre 2016, le **président de la Commission, M. Jean-Claude Juncker** a proposé de créer un corps européen de solidarité. Tout en promouvant la **valeur fondamentale de la solidarité**, les participants pourront aussi aider, apprendre, développer et **acquérir des compétences** appréciables au début de leur carrière.

Si vous êtes un jeune à la recherche d'une expérience professionnelle ou de volontariat, ou une organisation cherchant à attirer des jeunes vers vos activités de solidarité, le Corps européen de solidarité peut être la réponse appropriée.



Quels intérêts pour les participants ?

Le corps européen de solidarité est une initiative innovante pour favoriser l'engagement des jeunes et des organisations dans des activités de solidarité de haute qualité pour renforcer la cohésion, la solidarité et la démocratie en Europe, avec un effort particulier pour promouvoir l'inclusion sociale.

Intérêts pour l'organisme d'accueil :

- Un outil unique, le PASS, pour mettre en relation les jeunes et les organismes, accéder à des services d'information ...
- Un nombre de jeunes gens motivés bien plus important qu'à l'échelle locale ou nationale
- Dans la mesure où tous les jeunes membres devront certifier leur engagement à la mission du corps et prouver leur motivation, il sera plus simple pour les organismes de présélectionner ceux qui correspondent le mieux à la culture de leur organisation et qui répondent le mieux à leurs besoins spécifiques.

Intérêts pour le volontaire :

- Contribuer utilement à la société
- Exprimer sa solidarité envers des communautés et des sociétés vulnérables face aux catastrophes
- Acquérir des compétences et une expérience à faire valoir ultérieurement
- Elargir le champ des possibilités d'engagement (volontariat, stages, emplois).

Quelle durée et où ?

La durée des missions est comprise entre **deux mois et un an**. Pour les personnes ayant moins d'opportunités (JAMO), la durée peut être comprise entre deux semaines et deux mois.

Dans le cas d'un placement professionnel, la durée minimale d'un emploi sera de **quatre mois**.

Les membres peuvent être envoyés dans leur pays d'origine ou dans un autre Etat de l'UE en fonction **des besoins des organisations participantes**, du profil et des préférences du candidat.





Comment cela fonctionne-t-il ?

Quels domaines d'intervention ?

- Aider dans un contexte de situations difficiles pour l'UE
- Reconstruire des communautés suite à des catastrophes naturelles ou aider à la gestion des risques de catastrophes
- Répondre aux défis sociaux et sociétaux (exclusion, pauvreté, environnement...)
- Accueillir et protéger les réfugiés et leurs enfants

Quels exemples de projet ?

- Se rendre dans une zone ayant connu un incendie
- Mettre en place des activités interculturelles
- Aider dans un centre d'accueil de réfugiés à Thessalonique
- Animer un atelier linguistique
- Participer à la protection de la biodiversité



Pour qui et comment ?

L'initiative s'adresse à

- Toute personne âgée de 18 à 30 ans résidant dans l'Union Européenne
- quels que soient le niveau de formation ou de qualification, l'origine sociale et/ou géographique

Le Corps réunit deux volets complémentaires :

- Le volet volontariat offre aux jeunes au moyen d'un soutien financier, la possibilité d'effectuer une activité de volontariat à temps plein pour une durée comprise entre deux et douze mois (entre deux semaines et deux mois pour les jeunes ayant moins d'opportunités JAMO).
- Le volet professionnel fournit aux jeunes une chance de trouver un emploi, un stage ou un apprentissage dans un large éventail de secteurs qui sont engagés dans des activités de solidarité.

Les jeunes qui souhaitent devenir membres du corps devront adhérer aux valeurs du CES dans le cadre de leur inscription, remplir leur profil sur la plateforme et postuler aux missions qui les intéressent. Au moment de remplir son profil, le jeune pourra décliner sa motivation selon les pays, les activités, le volet volontariat/professionnel, etc.



A savoir, en bref !

Toutes les organisations concernées par des activités de volontariat doivent détenir une **labellisation valide garantissant leur conformité aux valeurs du CES**, afin de démontrer qu'elles respectent les normes de qualité nécessaires.

Rémunération et assurance

- Si la personne est recrutée en tant que travailleur salarié, stagiaire ou apprenti(e), elle touchera un salaire/indemnité
- Si la personne est recrutée en tant que volontaire, les dépenses de base liées à sa participation seront couvertes et le participant recevra de l'argent de poche
- Tous les volontaires sont couverts par l'assurance CIGNA obligatoire et mise en œuvre par le dispositif

Quelles modalités spécifiques ?

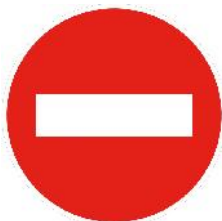
- Les coûts liés aux déplacements transfrontaliers et aux dépenses quotidiennes à l'étranger seront largement couvertes par le biais d'un soutien financier de l'UE.
- Le Corps Européen de Solidarité est financé via 8 programmes communautaires dont le principal est Erasmus + regroupé en un seul dispositif
- Le Corps dispose sur la période 2018-2020 de 376,5 millions d'euros.
- Les candidats souhaitant intégrer le corps pourront le faire via un point d'entrée unique : un portail web consacré au corps européen de solidarité.
- Les priorités pour 2018 sont : l'héritage culturel européen, l'intégration des pays-tiers et la réponse aux défis environnementaux.

Lien pour s'inscrire au corps :

https://europa.eu/youth/solidarity_fr



Attention, le corps européen de solidarité n'est pas :



Les jeunes qui s'engageront dans le corps ne seront pas uniquement des volontaires. Le CES doit aussi permettre aux organisations de solidarité de recruter des salariés, stagiaires ou apprentis dans les États membres de l'Union Européenne. Il leur permettra de recruter plus simplement **des jeunes qui partagent leurs valeurs en simplifiant l'accès aux systèmes d'informations par la création d'un accès unique aux services de placement et de recrutement** avec un portail internet crée pour l'occasion. Il se différencie donc du précédent Service Volontaire Européen.

Exemples détaillés possible

Après avoir consulté son conseiller professionnel au centre local pour l'emploi, un jeune travailleur social grec d'Athènes a accepté **une offre d'emploi pour travailler dans un centre d'accueil des réfugiés à Thessalonique**. Il va aider une équipe de psychologues pour aider les enfants à s'adapter à leur nouvelle vie. Il touchera un **salaire mensuel net ainsi qu'une indemnité mensuelle de 200 euros** pour couvrir ses dépenses quotidiennes et ses déplacements.

Suite à une marée noire en mer du Nord, **une jeune citoyenne danoise va apporter son aide à l'autorité locale suédoise** de la zone la plus touchée pendant une période de 9 mois. Elle aidera la municipalité au cours des opérations de nettoyage et de soin aux animaux. **Ses frais d'hébergement, de nourriture et de transport ainsi que son assurance et son argent de poche seront versés** directement par l'Union européenne à l'autorité locale.

Rôle de l'ADRET - Centre Europe Direct Pyrénées

Le Centre Europe Direct Pyrénées est labellisé structure de soutien du Corps Européen de Solidarité. En d'autres termes, le Centre intervient pour expliquer le CES au jeune, travailler si besoin sur ses candidatures, approuver le contrat liant le jeune, la structure de soutien et la structure d'accueil, être un point de contact durant le séjour et enfin, préparer le retour du jeune dans les meilleures conditions.



Contactez-nous !

Centre d'Information Europe Direct Pyrénées

Maison des entreprises- Espace Alfred Sauvy

66500- Prades

Tel : 04.68.05.38.84

contact@europedirectpyrenees.eu

www.europedirectpyrenees.eu

A très vite !

Europe Direct, service d'information générale sur l'Union européenne est à la disposition de tous les citoyens européens.

<https://www.europedirectpyrenees.eu/le-reseau-europe-direct>



Pour tout savoir et s'inscrire : https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Source : Commission européenne : [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-16-3062_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-3062_fr.htm)

Photos : © European Union 2018 / Source: EC - Audiovisual Service

